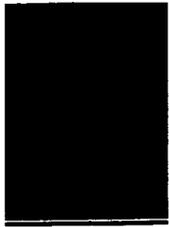


CAS - 081 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



L'Avenue des Jeunes, tu y as ta place!



Regroupement des Auberges du Cœur du Québec

AUBERGE DU CŒUR HÉBERGE- ADOS
Un programme de l'Avenue des jeunes

AVIS PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
MENÉES PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

*« Je ne veux pas survivre, je veux vivre. Je reprends la route »
(François, ancien résidant d'une Auberge du coeur)*

Octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION p. 3

QUELQUES STATISTIQUES p. 4

RECOMMANDATIONS p. 5

Liste des documents utilisés p. 9

INTRODUCTION

« Ce qui m'a le plus aidé, c'est quand j'avais de la peine, ou j'étais joyeuse, ou j'avais besoin de conseils ou j'étais perdue (...), il y a tout le temps un intervenant qui est en bas, qui est là » (Mélanie)¹

L'Auberge du coeur Héberge-Ados offre des services d'hébergement et d'accompagnement à court terme aux adolescents de l'Outaouais qui se retrouvent dans une situation temporaire d'itinérance ou qui vivent des difficultés personnelles et familiales importantes. L'hébergement et l'accompagnement se font sur une base volontaire, ce qui signifie que le jeune doit démontrer une volonté à améliorer la situation. Les adolescents étant au coeur de notre mission, notre philosophie d'intervention est basée sur leurs besoins spécifiques et objectifs de vie.

L'Auberge du coeur Héberge-Ados dessert l'ensemble de la région de l'Outaouais. La résidence peut accueillir jusqu'à huit adolescents, en plus d'un lit de dépannage, sept jours par semaine, vingt-quatre heures par jour. La durée du séjour est de trente jours avec possibilité de prolongement selon les besoins des jeunes et de la famille et ce jusqu'à un maximum de soixante jours. (Rapport annuel 2007-2008)

En vertu de l'expertise que nous avons développée au contact quotidien et continu avec ces jeunes, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution significative aux travaux menés par la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec pour mieux connaître et combattre le phénomène de l'itinérance.

Objectifs de l'Auberge du Cœur Héberge- Ados :

- Favoriser la prévention de l'itinérance juvénile en encourageant l'intégration sociale des jeunes en étroite collaboration avec les partenaires du milieu, les parents et les personnes significatives du réseau social du jeune ;
- Apporter du soutien et de l'aide aux jeunes sans-abri en comblant leurs besoins essentiels (gîte et nourriture) ;
- Développer une expertise d'intervention face au phénomène de l'itinérance nous permettant une prise en charge temporaire du jeune ;
- Habilitier le jeune à mieux se prendre en main en lui permettant de saisir les enjeux de sa situation ;
- Stimuler la vie de groupe en créant un réseau d'appartenance et d'échanges ;
- Aider le jeune à développer ses habiletés sociales par la vie de groupe.

¹ Les témoignages en exergue sont tirés de l'article suivant : DUVAL, M., RENÉ, J.-F., CLOUTIER, G. et PONTBRIAND, A., « Séjourner dans une Auberge du cœur au Québec : des jeunes témoignent », Université De Boeck, *Pensée plurielle*, 2007/1, No 14, p. 215-226

Services offerts par l'organisme :

L'Auberge du cœur Héberge-Ados offre à l'adolescent un hébergement temporaire, de l'accompagnement et un suivi dans ses démarches personnelles (le tout accompagné d'un plan d'intervention réalisé par l'adolescent et son intervenant attitré). De plus, des services d'orientation et de références vers d'autres organismes du réseau, un milieu de vie stimulant et encadré et de l'animation de groupe font partie du séjour. Un accompagnement est aussi offert aux parents qui désirent s'impliquer dans les démarches de l'adolescent et des rencontres familiales sont planifiées afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'adolescent et de sa famille.

Puisque l'adolescent séjourne seulement trente jours (à soixante jours maximum), l'énergie doit être consacrée à l'amélioration de sa situation immédiate, laquelle l'a conduit en maison d'hébergement. Le travail accompli par l'adolescent accompagné d'un intervenant attitré consiste à trouver des moyens pour réintégrer le milieu familial ou de trouver des alternatives pour ceux ne pouvant y retourner (recherche d'un logement, recherches auprès de la famille éloignée ou chez des amis, préparation à la vie autonome, démarches auprès de la DPJ, etc.). (Rapport annuel 2007-2008)

QUELQUES STATISTIQUES

- Depuis l'ouverture en 1996, l'Auberge du Cœur Héberge- Ados a accueilli **1 414** jeunes;
- Pour l'année 2007-2008, ce chiffre s'élève à **102** adolescents, dont 54% sont des filles et 46% des garçons;
- L'âge moyen est de **15 ans**;
- Les problématiques majeures rencontrées par les jeunes sont la toxicomanie, le faible estime de soi, le refus à l'autorité, des idéations suicidaires et des difficultés au niveau de la communication interpersonnelle.
- **21** jeunes et/ou familles ont reçu le support de l'intervenante en post-hébergement à l'Auberge du cœur Héberge-Ados et **34** parents ont participé aux ateliers d'habiletés parentales.
- **54** jeunes sur 102 ont choisi de miser sur une réintégration familiale et **51** d'entre eux sont retourné dans leur famille à la fin de leur séjour.

RECOMMANDATIONS

L'Auberge du Cœur Héberge- Ados adhère aux recommandations du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec :

- Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance.
- Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.
- Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.
- Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes.
- Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.
- Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques, telles que les Centres jeunesse, les centres de détention et maisons de transition, les centres hospitaliers dont les hôpitaux psychiatriques, etc. préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devraient pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!

L'Auberge du Cœur Héberge- Ados adhère aux recommandations du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO) :

- Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place.
- Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins.
- Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux.

Enfin, l'Auberge du Cœur Héberge- Ados partage les recommandations du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec :

- **Que soient établis une analyse et un plan d'action particuliers sur le phénomène de l'itinérance des jeunes.**

Les jeunes ne viennent pas à l'itinérance, ne la vivent pas et – éventuellement – ne la quittent pas de la même manière et pour les mêmes raisons que les personnes plus âgées. De plus, même si ce n'est jamais facile ni rapide, ils sont plus susceptibles de réintégrer pleinement la participation sociale.

En intervenant de manière appropriée et avec des ressources suffisantes auprès des jeunes sans abri ou à risque de le devenir, on permet d'éviter qu'ils s'installent dans des situations d'itinérance chroniques et nécessitent des recours coûteux et à très long terme (voire la vie durant) des services sociaux, de santé et autres. Toute action auprès des jeunes a une dimension préventive qui gagnerait à être développée.

Pour ces raisons, une analyse et un plan d'action particuliers aux jeunes sans abri ou à risque nous apparaissent une nécessité.

- **Que soient développés des services publics (sociaux, de santé, d'éducation et d'emploi, etc.) adaptés à la situation des jeunes sans abri.**

« Il a argumenté avec la directrice pendant au moins une heure et demie puis finalement, il a réussi à me faire réintégrer l'école, moyennant quelques petits arrangements » (Étienne, ancien résident)

Les jeunes sans abri ou à risque de le devenir doivent non seulement avoir un accès facile et gratuit à des services dont ils ont besoin mais, plus encore, ces services doivent tenir compte de leur situation particulière. Malheureusement, trop souvent, les services offerts sont mal adaptés à la situation de ces jeunes. Ceux-ci ne disposent pas des mêmes ressources que la population en général que ce soit en terme financier, de logement, de transport ou de sécurité. Ils ont de la difficulté à répondre à des contextes trop formalisés (horaires, rendez-vous, files d'attente interminables) ou trop lourds (tels les corridors de services nécessitant évaluation préliminaire, multiples références et suivis, etc.).

Qui plus est, une proportion significative de ces jeunes ont fui des cadres trop rigides où ils se sentaient contraints et contrôlés (Centres jeunesse, école, famille, etc.). En reproduisant de tels cadres rigides et contraignants dans un contexte d'offre de services, on les marginalise encore davantage alors que leur situation continue de se dégrader.

- **Que l'on fasse de la lutte à la pauvreté une priorité d'action orientant chacune des interventions en matière de lutte à l'itinérance.**

On pourra bien chercher toutes les causes possibles ou inimaginables qui conduisent à l'exclusion et l'itinérance (toxicomanies, familles éclatées, individualisme, maladies mentales, etc.), la pauvreté apparaît comme la cause de toutes les causes. Elle est présente dans chaque parcours qui a conduit un jeune (et un moins jeune) à la rue.

Certains la voient encore comme le coup de fouet qui mettra le jeune en marche vers l'autonomie ou l'emploi, mais trop souvent elle est plutôt le sable mouvant où ses deux pieds s'enfoncent inexorablement. Pour le jeune sans abri, la pauvreté, c'est vivre dans un quotidien qui lui rentre dans le corps et l'esprit à chaque instant. C'est survivre jusqu'à demain. C'est perdre plus que les moyens de ses rêves, c'est perdre les moyens de rêver. Un jeune sans rêve, ce n'est déjà plus tout à fait un jeune.

Une stratégie de lutte à l'itinérance, c'est d'abord une lutte à la pauvreté et celle-ci doit minimalement garantir à tout citoyen la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport...). Elle doit également s'assurer que tout travail – y incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté tel que défini par le seuil de faible revenu défini par Statistiques Canada

À cet égard, nous appuyons les demandes du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

D'un point de vue social et économique, le Québec n'a plus les moyens de supporter les effets de la pauvreté chez une part importante de sa population, particulièrement chez les jeunes. D'un point de vue humain, accepter une telle situation est injustifiable.

- **Que soit établie une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**

La lutte à l'itinérance ne peut être réduite à quelques problématiques conduisant à des interventions ciblées et interpellant ainsi quelques réseaux de services ou même ministères. C'est un problème qui prend sa source et affecte l'ensemble des dynamiques sociales et économiques québécoises : santé publique, développement économique et régional, aménagement du territoire urbain, éducation, emploi, dynamisme du tissu social, etc.

Plus précisément, nous appuyons le Réseau solidarité itinérance dans ses démarches pour une politique en itinérance fondée sur les éléments suivants : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité²

Plusieurs ont vu dans la figure de l'itinérant la pointe de l'iceberg de problématiques sociales beaucoup plus profondes liées à la pauvreté, à la déliquescence des liens sociaux, voire le dynamisme déclinant d'une société vieillissante. On ne pourra donc pas s'attaquer efficacement au problème de l'itinérance sans avoir l'audace de repenser bien des idées reçues. Seule une

² Réseau solidarité itinérance du Québec (2006); *Pour une politique en itinérance*, 43p.

politique globale de lutte à la pauvreté et l'itinérance dans un appel de mobilisation large de tous les acteurs concernés pourra conduire à des résultats durables.

À cet appel, nous répondons déjà présent !

Geneviève Boulanger,
Coordonnatrice
Auberge du Cœur Héberge- Ados
Gatineau, 819-771-1750

LISTE DES DOCUMENTS UTILISÉS

Avenue des Jeunes : *Rapport annuel 2007-2008*

Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais : *Mémoire déposé à la Commission parlementaire des affaires sociales, 2008*

DUVAL, M., RENÉ, J.-F., CLOUTIER, G. et PONTBRIAND, A., « Séjourner dans une Auberge du cœur au Québec : des jeunes témoignent », Université De Boeck, *Pensée plurielle*, 2007/1, No 14, p. 215-226

Regroupement des Auberges du Cœur du Québec : *Mémoire déposé à la Commission parlementaire des affaires sociales, 2008*

Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, *Pour une politique en itinérance, 2006*